

Fiche de renseignements
Le Lac des Rêves

1. Renseignements administratifs

Nom du village : Le Lac des Rêves

Numéro de Siret : 321 737 736 00 033

Classement : 4*

Superficie du camping : 32,61 hectares

Nombre d'emplacements : 584

Numéro d'enregistrement de l'établissement : 2011-I-1982

Date de la décision de classement : 13/09/2011

Adresse : Route de Pérols, 34970 Lattes

N° Tél. : 33 4 67 50 26 00

Adresse E-mail : gr.reception@siblu.fr

Site Internet : <https://www.siblu.fr/camping-le-lac-des-reves>

Dates d'ouverture aux propriétaires : du 12/03/2022 au 16/10/2022

Dates d'ouverture aux vacanciers : du 02/04/2022 au 03/09/2022

Dates d'ouverture des prestations : du 02/04/2022 au 03/09/2022

Horaires d'ouverture de la réception* : BASSE SAISON 9H00 12H30 14H00 18H00 ET
HAUTE SAISON 9h00 20h00 et le samedi 8h00 20h00

* plage horaire minimum sur toute l'année, potentiellement augmentée pendant la haute saison.

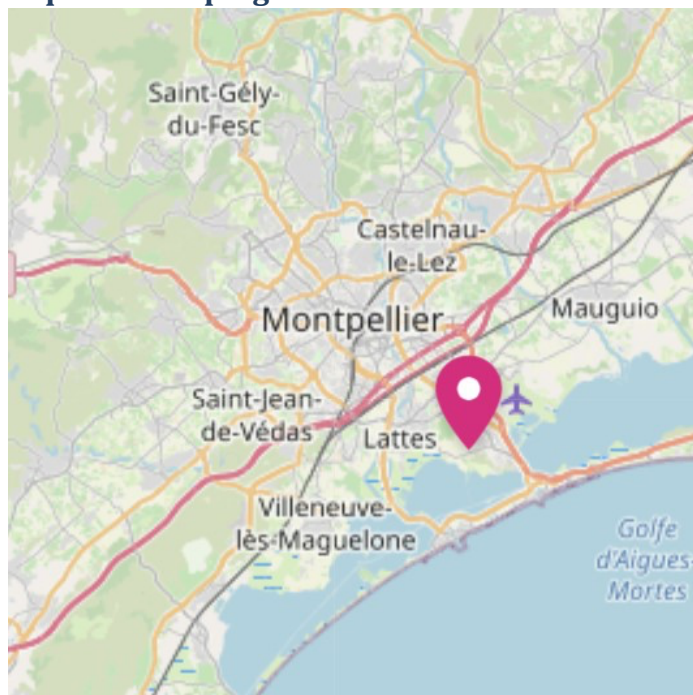
Heures d'arrivée et départ :

Arrivées : à partir de 17h

Départs : avant 9h

2. Renseignements généraux

Situation géographique du camping :



Distance de la plage la plus proche : 5km

Distance de la ville la plus proche : 2km

Distance de la gare SNCF la plus proche : 9km

Distance de la gare routière la plus proche : 9km

Distance de l'aéroport le plus proche : 6km

Distance du magasin d'alimentation le plus proche : 4km Environnement du village

Caractéristiques locales remarquables : lac de pérols

Inconvénients éventuels liés au voisinage : x

Informations pratiques

Équipements communs situés sur le camping

Lave-linge : 6€

Sèche-linge : 4€

Salle de repassage : non

Cabine téléphonique : non

Piscine : complexe aquatique : 1 bassin + pataugeoire + 4 pistes de glisses + 1 toboggan + jacuzzi

Aire de jeux pour les enfants : oui

Autre équipement : ping-pong , terrain de pétanque

3. Descriptif de l'hébergement loué (pour les vacanciers)

Les informations relatives au type d'hébergement et le descriptif de l'intérieur sont en fonction de chaque réservation et ces informations sont librement accessibles

<https://www.siblu.fr/camping-le-lac-des-reves>

4. Prix et modalités des locations (pour les vacanciers)

Prix des locations proposées : <https://www.siblu.fr/camping-le-lac-des-reves>

Montant de la taxe de séjour : 0,66€/nuit/adulte

Montant des arrhes et conditions de règlement : Montant des arrhes (cf paragraphe ci-dessous), le paiement peut être réalisé en chèque, carte bancaire (paiement à distance possible), ANCV.

Réservation intervenant plus de 42 jours avant le début du séjour

Toute réservation doit être accompagnée d'un versement, à titre d'arrhes, égal à 40% du montant des prestations réservées. Le solde doit être payé au plus tard 42 jours avant le début du séjour. Attention, les séjours de 100€ (cent euros) ou moins doivent être payés en intégralité au moment de la réservation. Ces arrhes ne sont encaissées par Siblu France qu'en cas d'acceptation de la demande de réservation. A défaut d'acceptation, les arrhes seront intégralement retournées au client dans les meilleures conditions.

- **Réservation intervenant moins de 42 jours avant le début du séjour**

Toute demande de réservation d'un séjour intervenant moins de 42 jours avant le début du séjour entraîne l'exigibilité immédiate de l'intégralité du prix de la réservation.

Frais de réservation : 15€

Possibilité d'assurance annulation et son coût : Siblu France vous propose une assurance auprès du cabinet Tolède et d'Allianz qui doit être souscrite au moment de la réservation. Elle vous est proposée à hauteur de 4% du montant total de votre séjour. Cette assurance annulation comprend le remboursement des frais de séjour déjà versés (hors frais de réservation et assurance annulation). Franchise de 15€ par location assurée.

Toutes les informations sont disponibles sur simple demande aux coordonnées données dans les renseignements administratifs (1°) ou dans les conditions générales de vente disponibles sur <http://www.siblu.fr/cgv>

Restrictions diverses :

- **Piscine :** le port des tee-shirts est interdit dans nos piscines de même que les bouées ou jeux aquatiques encombrants. *A l'espace aquatique, les maillots de bain une pièce et deux pièces en lycra sont autorisés pour les femmes. Pour les hommes, le boxer de bain, le slip de bain ou le jammer en lycra uniquement sont acceptés.* Pour des raisons de sécurité, l'équipe de la piscine se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne ne respectant pas ces consignes.
- **Animaux domestiques :** les locataires de mobil homes Siblu ne peuvent pas être accompagnés par leurs animaux domestiques. Par contre, sur les villages, les propriétaires de mobil home ont le droit d'être accompagnés de leurs animaux domestiques tenus en laisse sous certaines conditions (classification de la race du chien).
- **Les mobil homes sont non-fumeurs.**
- **Clubs enfants :** les clubs enfants ne sont pas des garderies. Les enfants restent sous la responsabilité des parents : leur présence est physiquement requise pour l'Espace Bubbles, ils doivent rester sur le village et être joignables à tout moment pour les Clubs Pirates et Barracudas.

5. Prix des prestations annexes à la location et des autres prestations

Eau : Compris dans le prix de l'hébergement

Electricité : Compris dans le prix de l'hébergement

Gaz : Compris dans le prix de l'hébergement

Prestations annexes comprises dans le prix de base de la location :

Le tarif arrêté lors de la réservation comprend exclusivement :

- la location de l'hébergement ou de l'emplacement
- les consommations d'eau, de gaz (sauf village caravanning) et d'électricité
- le Fun Pass pour les personnes séjournant conformément à la réservation effectuée donne l'accès à la piscine, aux animations et activités sportives proposés par notre équipe d'animation et clubs enfants sans supplément sur le village Siblu choisi - les éventuelles options lors de la réservation - la taxe de séjour.

Prestations annexes non comprises dans le prix de la location :

Le tarif arrêté lors de la réservation ne comprend pas notamment :

- les prestations ou services autres que ceux décrits au paragraphe 2.10.1 ci-dessus ;
- les suppléments liés à des activités optionnelles payantes ;
- le ménage en cours et fin de séjour ;
- le linge de lit et le linge de toilette ;
- les équipements pour bébé ;
- les repas et boissons ;
- les frais de dossier

Supplément pour un 2nd véhicule ou une remorque : non, un seul véhicule par emplacement est autorisé.

Le site est partiellement accessible aux personnes à mobilité réduite.